AR PREFECTURE

082-218201127-20180215-CM20180215_08-DE Recu le 21/02/2018

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 février (15/02/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine HEMERY (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Maryse BAULU), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Monsieur Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

08 - 15 février 2018

8. Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs Commune de Moissac – Association Moissac Animation Jeunes (MAJ) – versement d'une subvention pour l'année 2018

Rapporteur: Monsieur J.L. HENRYOT.

VU la délibération n° 10 du conseil municipal du 06 juillet 2017 relative à la convention triennale à intervenir entre la Commune de Moissac et l'Association Moissac Animation Jeunes,

VU le principe d'annualité budgétaire,

AR PREFECTURE

082-218201127-20180215-CM20180215_08-DE

Regu le 21/02/2018

CONSIDERANT que la convention initiale prévoyait une subvention de 120 000 € pour l'année 2018 toutes actions confondues,

CONSIDERANT que le montant de la subvention doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal,

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Et en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la « convention pluriannuelle d'objectifs commune de Moissac-association Moissac animation jeunes»,

APPROUVE le versement d'une subvention de 120 000 € toutes actions confondues à l'association MAJ selon les termes de l'avenant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Pour copie conforme

Maire

Moissac le 16 février 2018

ean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :